

**SECURITE**

**DANS**

**L'ENTREPOT**

# Plan de l'exposé

- Introduction
- I- recherche de la sécurité dans l'entrepôt
- II- les caractéristiques de la réglementation
- III- les risques qui peuvent apparaître dans l'entrepôt
  - 1-CHOCKS
  - 2-INCENDIE
  - 3-EXPLOSION
  - 4-INONDATION
  - 5-POLLUTION DE L'AIR ET DE L'EAU
- IV- Salle de charge des batteries
- conclusion

# INTRODUCTION

Cette partie dans l'organisation de l'entrepôt traite la sécurité en général, sécurité des personnes et des biens à l'exception des deux risques : le vol, risque d'électricité. Elle présente les textes réglementaires importants auxquels il est indispensable de se référer, et rappelle les diverses obligations auxquelles on doit se soumettre.

-1-

Caractéristique  
de la  
réglementation

# Caractéristique de la réglementation :

- Déficiente à déterminer l'organisme chargé de la rédaction des textes de loi ;
- Les mesures de sécurité sont généralement applicables dans tous les domaines d'activité ;
- Elle a connu une évolution très rapide ;
- En respectant ces mesures, l'implantation d'un entrepôt sera très coûteuse ;
- La sanction en cas de manquement dans l'application des règles de sécurité est de 5 ans de prison .

**-2-**

**RECHERCHE DE LA SECURITE**

**DANS L'ENTREPOT**

# RECHERCHE DE LA SECURITE DANS L'ENTREPOT :

La recherche de la sécurité dans l'entrepôt est une démarche complexe qui se décline suivant plusieurs critère étapes :

- ▶ La nature des risques
- ▶ Le volume des matières stockées susceptibles de générer des risques ;
- ▶ Les actions à mener lors de la conception et celles qui doivent être conduites pendant l'exploitation ;
- ▶ Les dispositions à prendre avant l'apparition du sinistre .

**-3-**

**LES RISQUES QUI PEUVENT**

**APPARAITRE DANS L'ENTREPOT**

- les chocs, collisions et risques dus à des chutes ou des effondrements ;
- l'incendie ;
- l'explosion;
- l'inondation
- la pollution de l'air à la suite d'un sinistre dû à l'un des risques précédents;
- la pollution de l'eau, dans les mêmes conditions que la pollution de l'air ;

Ces risques peuvent être aggravées lorsque il y a un retard dans l'intervention (Importance de facteur temps) .

-1-

Chocs

## A. Causes

---

- Les chocs à l'intérieur d'un magasin sont horizontaux ou verticaux
- Les chocs verticaux sont dus à des chutes, notamment de palettes, ou des objets en cours d'exploitation ou lors d'un incendie
- Les chocs horizontaux sont principalement le fruit d'une collision entre un chariot et un équipement, entre deux chariots ou, plus grave, entre un chariot et un magasinier qui opère à pied.

- Respecter la réglementation en vigueur;
- Utiliser des protection des pieds d'échelle
- Mise en place des panneaux signalétique
- Organiser la circulation ( sens unique )
- utiliser un éclairage suffisant

- Remettre la conduite des chariots a une personne habituée
- Assurer une parfaite maintenance
- Maintenir le niveau d'éclairage
- Respecter les visites de sécurité
- Afficher et respecter les charges maximales

**-2-**

---

# Incendie

## A. Causes

---

- mégots mal éteints jetés négligemment sur des matières combustibles;
- Combinaison chimique de certains éléments;
- Inflammation spontanée;
- Court-circuit électrique.

## B. Moyens de prévention

### ~~conception~~

- Respecter la norme NFC 15-100 qui régit l'installation électrique;
- Respecter une distance d'éloignement entre l'entrepôt et les bâtiments voisines

### ~~exploitation~~

- Ne pas juxtapose des substances qui pourrait donner lieu a des réaction;
- Respecter l'interdiction de fumer;
- Maintenir l'installation électrique;
- Mise en place d'un système de détection automatique et/ou un système de telesurveillance.

**-3-**

# **Explosion**

## A. Causes

---

- Objets et matière explosibles qui peuvent provoquer une explosion par choc ,feu...
- Gaz, poussière .....

- Ne pas utiliser des matières qui peut provoquer des étincelles : cuivre, bronze, acier inoxydable,etc
- Utilisation des matériels électronique à pulvirent
- Eviter la combinaison des objets ou des matière combustible et comburant;
- Identification des biens stockés

**-4-**

---

# Inondation

## A. Causes

---

- Un phenomene naturel
- Les eaux d'extinction des incendies

## B. Moyens de prévention

### ~~conception~~

- Choisir , avec pertinence , un site sur lequel on implante l'entrepôt;
- Si le site existe il n'y a pas grand chose a faire.

### ~~exploitation~~

- Éliminer d'abord les risques d'incendie ;
- Mettre les biens a l'abri de danger

-5-

---

# Pollution De l'air & De l'eau

# Pollution de l'air

Un entrepôt participe à la pollution de l'air principalement à l'occasion d'un incendie, les mesures à prendre sont donc déjà énoncées

# Pol<sup>l</sup>ution de l'eau

## ■ Causes :

Les deux causes principales sont les fuites dues à des conditionnements endommagés ou, une fois encore, les eaux déversées lors de l'extinction d'un incendie

- Utiliser des matériaux résistant à ladite pour le stockage des pdt corrosifs et toxiques;
- Prévoir des bassins apte à recueillir l'ensemble des eaux susceptible d'être polluées en cas d'accident.
- Ne jamais stocker des pdt dangereuses supérieur à la quantité autorisée ;
- Utiliser es palettes spéciales;
- Vérifier régulièrement l'état des cuves

**-4-**

**SALLES DE CHARGE**

**DES BATTERIES**

## SALLES DE CHARGE DES BATTERIES

Les ateliers de charge des accumulations sont soumis au régime de la déclaration lorsque la puissance mise en jeu est supérieure à 10 kW. Cette puissance est très vite atteinte par exemple avec deux chariots grande hauteur

# Mesures spécifiques

---

- construire le local avec des matériaux incombustibles (parois coupe-feu deux heures) ;
- implanter ce local en simple rez-de-chaussée
- mettre en place une couverture légère, peu résistante en cas d'explosion;
- choisir des portes coupe-feu commandées par des détecteurs autonomes sensibles aux gaz et aux fumées
- ventiler largement le local avec évacuation par la partie supérieure et de préférence en utilisant une ventilation mécanique

# Mesures spécifiques ( suite )

- prévoir un sol étanche, revêtu d'une peinture antiacide, avec une pente suffisante pour éviter toute stagnation des liquides;
- dimensionner le bac de rétention à la plus grande des deux valeurs suivantes: 100 % de la capacité de la plus grosse batterie ou 50 % de la capacité globale de toutes les batteries susceptibles de se trouver dans ce local simultanément;
- faire remonter la protection de peinture antiacide sur les murs jusqu'à une hauteur d'au moins 40 cm ou mieux 1 ,20 m .
- veiller à ce que l'installation électrique soit conforme à l'arrêté ministériel du 31 mars 1980, avec éclairage de sécurité et coupure des circuits (commutateurs, disjoncteurs, etc.)
- équiper ce local d'extincteurs à CO<sub>2</sub> ou à poudre ainsi que de bacs à sable avec pelle.

# Conclusion

Comme nous l'avons voyer nombreux sont les risques qui peuvent être générés dans un entrepôt ( liés soit au facteur humain soit au facteur technique ...)

Et seul la surveillance continue et la vigilance du personnel sont les moyens les plus efficaces pour diminuer les risques voir même les supprimés .

fin

fin

